

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

| Nombre de membres |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice       | Présents | Votants |
| 28                | 23       | 23      |

|                          |                     |
|--------------------------|---------------------|
| Date de la convocation : | le 04 novembre 2020 |
| Date d'affichage :       | Le 17 novembre 2020 |

**Séance du 10 novembre 2020**

L'an deux mille vingt, le dix novembre à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Nadine SANTUNE et Corinne TROUVAIN Messieurs Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPLYNSKI, Alain DENNEL, Jean-Pierre DESMOULINS, Olivier FERREIRA, Daniel GAGE, Christian HEDUY, Jean-Pierre HAUDRECHY, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Jean-Pierre LEBOEUF, Hervé LE DROUMAGUET, Arnaud LUISIN, Laurent MAROT, Florent MAZIERES, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Éric ROUGEAUX, Didier RUMEAU, Jackie TASSIN.

Absents représentés : Philippe BARBILLON par Laurent MAROT, Daniel LARONZE par Arnaud LUISIN

Absents non représentés : Madame Khristine FOYART, Messieurs Didier BÉRANGER, Alain FOURNIER, Claude GROS, Daniel LARONZE, Claude LEBON ,

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Durée d'amortissement des frais d'études

Vu les dispositions de l'article L2321-2 27° et l'article R2321-1 du CGCT,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux EPCI à caractère administratifs,

Monsieur le Président propose de fixer la durée d'amortissement des frais d'études à un an,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

**FIXE** la durée d'amortissement des frais d'études à un an.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,  
Olivier FERREIRA

